

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

28 octobre 2015

Français
Original : anglais

Session de 2015
Genève, 12 et 13 novembre 2015
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Systèmes d'armes létaux autonomes

**Coûts estimatifs de la Réunion d'experts des Hautes
Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques
qui peuvent être considérées comme produisant des effets
traumatiques excessifs ou comme frappant sans
discrimination, qui se tiendra sur les systèmes
d'armes létaux autonomes, en 2016**

Note du secrétariat

1. La Réunion de 2015 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève les 12 et 13 novembre 2015, a décidé de convoquer en 2016, pour une durée de cinq jours, à des dates restant à déterminer, une réunion d'experts des Hautes Parties contractantes à la Convention, consacrée aux systèmes d'armes létaux autonomes.
2. Le présent document, soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de ladite réunion, qui s'élèvent à 143 500 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. S'agissant des dispositions financières, les coûts de la réunion seront couverts par les États parties à la Convention qui participent à la Réunion conformément au barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté compte tenu de la différence entre le nombre des États Membres de l'Organisation et celui des États parties qui participent à la Réunion. Les États qui ne sont pas parties à la Convention et qui acceptent l'invitation à participer à la réunion supporteront une part de ces dépenses à hauteur du taux établi à leur égard par le barème de l'Organisation des Nations Unies.



5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'Organisation, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, consacrée aux systèmes d'armes létaux autonomes

Genève, avril 2016 (5 jours)

(Montants en dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	97 200							97 200
Traduction de la documentation		14 000			13 500			27 500
Services d'appui ^{1/}						4 000		4 000
Divers ^{2/}							14 800	14 800
Total	97 200	14 000			13 500	4 000	14 800	143 500

* 1 dollar É.-U. = 0,962 franc suisse.

A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	143 500
B. Coûts autres que ceux des services de conférence :	
Total général (arrondi) A + B	143 500

1/ *Technicien du son/enregistrement (2 × 5 jours).*

2/ *Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash : 200 dollars É.-U.; secrétaire (2 × 7 jours) : 5 800 dollars É.-U.; un agent chargé de la distribution des documents (1 × 5 jours) : 2 100 dollars É.-U.; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 6 700 dollars É.-U.*